

FINANCES – BUDGET ANNEXE FOYER RESTAURANT –
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-112

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en
exercice :17

Présents : 12

Votants : 13

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Objet : Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité l'adoption de la décision modificative n° 3 du Budget Annexe Foyer Restaurant.

17/11/2023	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°3 (Crédit supplémentaire)

Description : ajustement dépenses de personnel+ régul TP

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6063		10 000,00	
D F 012 64111	7 000,00		
D F 012 64511	1 500,00		
D F 012 64513	1 500,00		
D F 016 6718	11 850,10		
R F 017 7318	11 850,10		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		21 850,10
	Réductions		10 000,00
Recettes :	Ouvertures		11 850,10
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	10 000,00
Solde Réductions	10 000,00
Ouv. - Réd.	

Publié le : 18 Décembre 2023 à 15:44

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
 Transmis à la Sous-Préfecture le : - 6 DEC. 2023
 Et publication ou notification du : - 6 DEC. 2023

Pour copie conforme,
 La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
 La Vice-Présidente Déléguée
 Virginie WIART

